

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00062
Propriétaire(s) : 9408061 Canada Inc.
Emplacement : 2483, avenue Junction
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : partie du lot 34, plan enr. 301
Zonage : R3A
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite démolir la maison existante et construire un nouveau triplex de trois étages de 10,95 m sur 15,95 m, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 15,225 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 18 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 464 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot minimale de 540 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.